

Avis de constitution

SOCIETE « AMAGIS AGRO-ALIMENTAIRE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE A 1 METRE DE  
L'IMMEUBLE CGK, Lot 512, Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Déc 2023, et enregistrés au CEPICI le 12 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMAGIS AGRO-ALIMENTAIRE »

Objet : PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE  
PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRE, PROVENDERIE, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous  
biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.

la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE A 1 METRE DE  
L'IMMEUBLE CGK, Lot 512, Ilot 23

Dirigeant(s) M AMANY YAO KOUASSI GISCARD RUFFIN  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00782 du 26/01/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04860/GTCA/RC/2024 du 26/01/2024

